

Le 19 Juin 2017 sous la présidence de Monsieur le Maire, René Baldit , le conseil d'administration du centre communal d'action sociale s'est réuni en Mairie et s'est prononcé à l'unanimité pour reconduire les actions suivantes :

Participation au fond unique au logement (FUL). Sur la demande du conseil départemental, pour aider des personnes en difficultés à accéder à un logement ou s'y maintenir, le CCAS vote une participation d'un euro par habitant, soit 110 Euros.

Mesure en faveur des familles. Pour la rentrée 2017/2018, reconduction de l'aide à la rentrée scolaire qui passe d'un montant de 50 Euros à 70 Euros sous forme d'un bon d'achat de fourniture scolaire à chaque enfant inscrit en établissement scolaire, universitaire ou par correspondance dont les parents sont résidant permanent de la commune.

Mesure en faveur des séniors. Maintien du colis ou du repas de Noël aux aînés de la commune.

Monsieur le président après avoir répondu aux questions diverses clôture la séance.